

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Pau, le 18 février 2020

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Installations Minières
**Rapport d'examen de recevabilité d'une
déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers**

Objet : TEPF – Concession de Lacq – Déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT) du puits LACQ-131 (LA131) et collectes associées. DADT « simplifiées » des puits : LA012, LA021, LA027, LA049, LA050, LA060, LA108, et LA121.

Référence : Courrier préfecture du 19/12/2019

**

Par courrier en date du 19/12/2019, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques demande à la DREAL de procéder à l'instruction du dossier visé en objet qu'elle a reçu le 12/12/2019.

1. OBJET DU DOSSIER

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers (DADT) concerne :

- le puits LA131 ;
- le réseau de collecte associées au puits LA131, jusqu'à l'entrée du manifold M2 (exclu)
- la canalisation 8" provenant de LA107 depuis la jonction avec le LA131 jusqu'au M2 (exclu)
- les puits « rattachés » : puits LA012, puits LA021, puits LA027, puits LA049, puits LA050, puits LA060, puits LA108, puits LA121

Ces installations sont liées à l'exploitation de la concession de mines d'hydrocarbures « concessions de Lacq » (titre minier n° C03 détenu par GEOPETROL SA) qui s'étend sur 450 km² et dont la période de validité court depuis le 03/10/1942 jusqu'au 03/10/2041. Par arrêté ministériel du 10 octobre 2014, les concessions de Lacq ont été mutées au profit de la société GEOPETROL SA. Le cédant, à savoir Total Exploration et Production France (TEPF), s'est engagé à finaliser

l'abandon des puits et installations de surface non cédés à GEOPETROL et explicitement désignés dans les dossiers de mutation. C'est dans ce contexte que la société RETIA, dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, a adressé à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques cette DADT.

Il est à noter qu'aucune installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) n'était située sur l'emprise du site accueillant le puits LA131 et les collectes associées.

Cette DADT référencée 2019-09-19_LA_AD_DAT_LA131 et puits rattachés_MEM_V0 est établie au titre de l'article L.163-1 et suivants du code minier et de l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains.

Cette DADT est constituée des documents suivants :

- DADT 2019-09-19_LA_AD_DAT_LA131 et puits rattachés_MEM_V0
- les annexes de la DADT 2019-09-19_LA_AD_DAT_LA131 et puits rattachés_MEM_ANNEXES_V0
- un rapport de diagnostic environnemental – Janvier 2016 AQ/RETIA/PT/MultiLacq3/0915
- un rapport de diagnostic environnemental – Janvier 2019 CESISO180536 / RESISO08228-03
- un bilan coûts-avantages FR0113-003197-BCA-00029-RPT-B02+VF

.

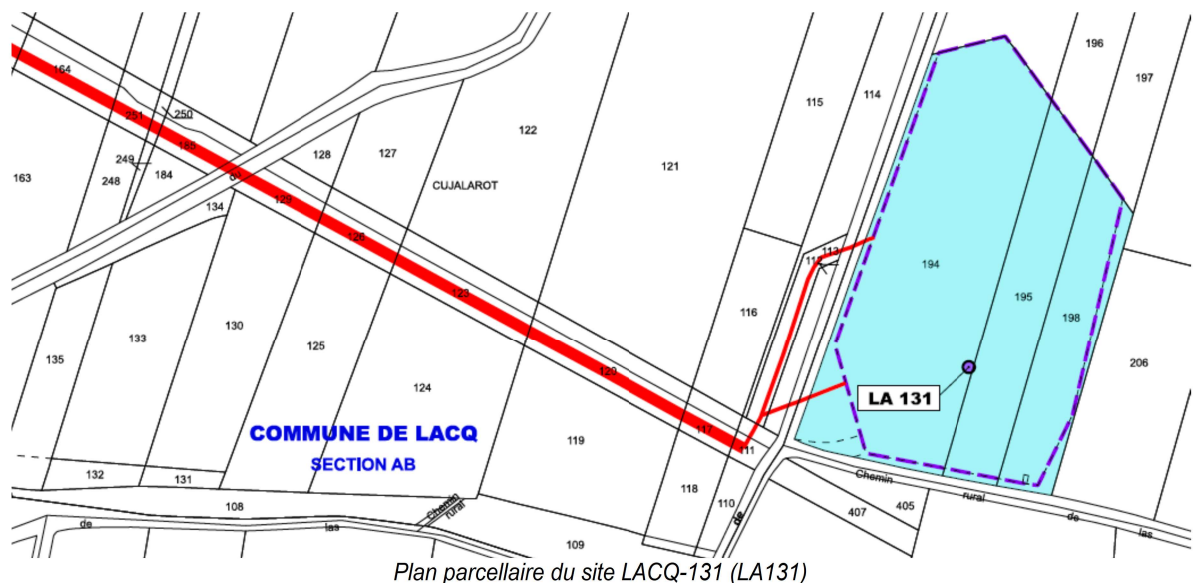
2. PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR L'EXPLOITANT CONCERNANT LE SITE LA131

2.1. Descriptions du terrain d'emprise des puits

Le puits LA131 est implanté sur une plate-forme située sur la commune de Lacq.

L'emprise du site s'étend sur 25 285 m². Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Références cadastrales commune de Lacq	Superficies	Statut foncier
Parcelle n°195 section AD	5 315 m ²	TEPF locataire
Parcelle n°198 section AD	4 565 m ²	TEPF locataire
Parcelle n°194 section AD	15 405 m ²	TEPF locataire



Les environs immédiats du site sont constitués :

- au Nord : Autoroute A64 localisée à 250 m ;
- à l'Est : parcelles cultivées puis station service à 600 m ;
- au Sud : parcelles cultivées puis centre de la commune de Lacq à 1 100 m ;
- à l'Ouest : parcelles cultivées et boisées puis hameaux d'habitations à 500 m.



Situation géographique du site LACQ-131 (LA131)

2.2. Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

Contexte géologique

Le site LA131 est implanté sur les hautes terrasses à galets, cailloutis et matrice argilo-sableuse, notées Fw sur la carte géologique. Ces alluvions reposent sur un substratum molassique tertiaire, noté e-mM sur la carte géologique et considéré comme imperméable. Ce substratum molassique est généralement retrouvé à plus de 10 mètres de profondeur. Des limons bruns sont retrouvés en surface sur 1 à 1,5 mètre, suivis d'un mètre d'argiles ocre puis de graves sableuses ocre.

Contexte hydrogéologique

Le fonctionnement hydrogéologique de la vallée du Gave de Pau est dominé par l'organisation de ces dépôts en terrasses alluviales emboîtées et/ou étagées d'âge interglaciaire, reposant sur un substratum molassique sur lequel s'écoule le Gave qui a entaillé ces dépôts. Les terrasses alluviales renferment des aquifères à nappe libre, alimentés d'une part par les eaux météoriques et d'autre part par les eaux des aquifères supérieurs au niveau des talus, ainsi que par le Gave très localement pour les moyennes et basses terrasses.

Les écoulements sont globalement dirigés du Nord-Est vers le Sud-Ouest (vers le Gave de Pau), les eaux de la nappe des hautes terrasses s'écoulant dans les alluvions des moyennes terrasses du Gave via des zones de connexion hydraulique.

Contexte hydrographique

Le site LA131 se situe dans le bassin versant du Gave de Pau. Le plus proche cours d'eau est le ruisseau de l'Henx, passant à 150 mètres au nord du site.

Ce site se trouve au droit de la zone hydrographique du « Gave de Pau du confluent du Géo au confluent du Clamondé », Q541.

Zones sensibles

Le site LA131 se situe à 150 mètres du site Natura2000 « Gave de Pau » n°FR7200781 identifié au titre de la directive Habitat et couvrant une superficie de 10 299 ha sur les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes. Cette zone vise à préserver les habitats naturels des berges du Gave, comprenant des ripisylves et des prairies humides abritant des espèces animales inféodées aux milieux humides, et jouant un rôle primordial dans la filtration et la gestion des eaux de la rivière. Le manifold M2 se trouve à 100 m de ce site Natura2000.

Ce site Natura2000 intègre la plaine alluviale du Gave de Pau ainsi que les affluents du gave dont le ruisseau de l'Henx s'écoulant à proximité du secteur d'étude.

Le site classé au titre de la Directive Oiseaux le plus proche est situé à environ 1200 mètres au sud de LA131, il s'agit de la zone « Barrage d'Artix et Saligue du Gave de Pau » (code FR7212010, Site Natura2000 - Directive Oiseaux).

Il existe une ZNIEFF de type II à proximité de l'emplacement du site LA131 : « Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau », ZNIEFF 2 n°720012970 (5 311 ha) situé à environ 1300 mètres au sud du site.

Les conclusions de l'étude de vulnérabilité réalisée par l'exploitant sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	Vulnérables , en raison de la faible profondeur à laquelle se trouve la nappe et des usages potentiels.
Eaux de surface (pas de cours d'eau aux abords directs du site, présence de l'Henx à 150 m au nord)	Peu vulnérable , en raison de la distance séparant le cours d'eau du site.
Sols	Peu vulnérable
Air	Absence de vulnérabilité
Milieus naturels	Absence de vulnérabilité

2.3. Descriptif des installations

2.3.1. Descriptif du puits

Il s'agit d'un puits producteur de gaz foré du 1er septembre 1959 au 24 novembre 1959 et du 11 mars 1960 au 25 avril 1960. Le puits a été mis en production sur l'usine en octobre 1960. Le puits a été arrêté en septembre 2013.

Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage des puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées des têtes de puits.

Puits	Dates de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Dates de bouchage	Ref. BASIAS
LA131	25/04/60	4 300 m	X=407 845 m Y=6 264 490 m Zsol = 122 m	10/08/14	AQI6400324

2.3.2. Description des installations et ouvrages de surface situés sur la plate-forme

Les installations de surface indispensables à l'exploitation du puits LACQ-131 se composaient de :

- La tête de puits de production (avec la cave correspondante) ;
- Une cuve de méthanol ;
- Une cuve de fuel ;
- Une aire PL7 à proximité des deux cuves précédentes ;
- Un réseau de collectes traversant le site en aérien ;
- Une réserve fuel-gaz le long de la ligne de torche ;
- Un édicule électrique et un bâtiment transformateur plus récent ;
- Une cuve glycol le long de la canalisation puits-torches ;
- Une torche et un bournier de brûlage ;
- Un piège à huile proche des cuves à fuel ;
- Un piège à huile présent au nord du site avant rejet au milieu extérieur ;

- Les équipements annexes regroupant les utilités et servant à l'alimentation en électricité (chemins de câbles et regards) et en eau (fossés, regards...) ;
- Les dispositifs de prévention, de contrôle et de sécurité (tableau d'instrumentation,...) ;
- Le réseau incendie et un poteau incendie ;
- Des regards liés aux différents réseaux enterrés ;
- Trois bourniers de forage ;
- Un bournier de bouchage en eau bâché ;
- La clôture du site.

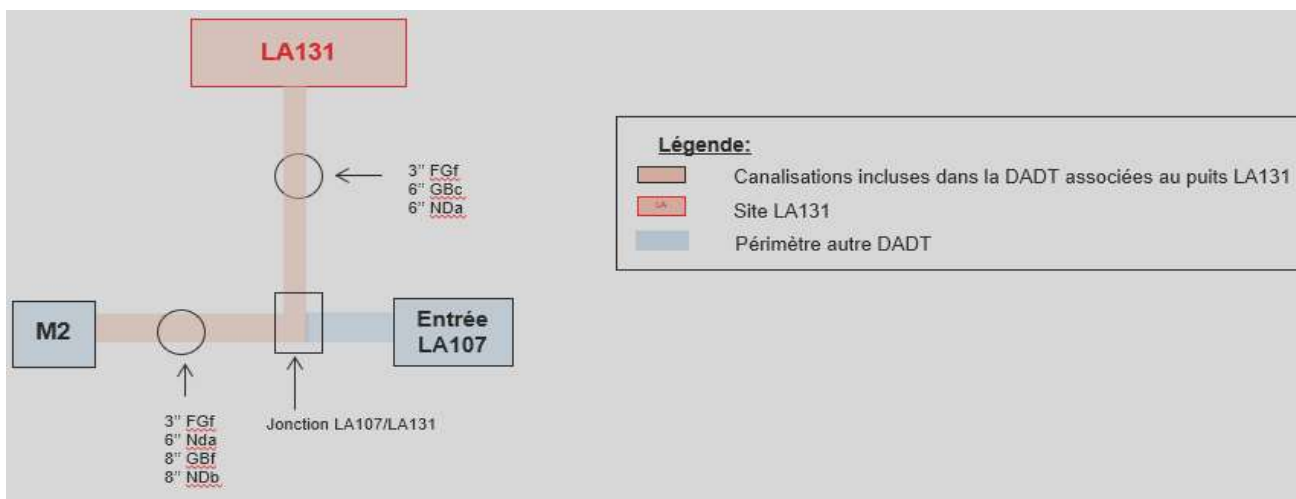
Le plan d'ensemble des installations du site est présenté en annexe 1.

2.3.3. Description du réseau de collectes

La production du puits LACQ-131 était acheminée vers les manifolds M2, M3 et M5 avant d'être traitée sur l'Usine de Lacq. Le réseau de collectes enterrées (de 0,56 à 2,30 m de profondeur) se situe sur la commune de LACQ (64), d'une longueur totale de 4 040 m, constitué comme suit :

Tronçon	Nature du fluide	Nombre de collectes	Caractéristiques techniques					Longueur (m)
			Diamètre (pouces)	Diamètre extérieur (mm)	Épaisseur nominale (mm)	Revêtement externe	Épaisseur du revêtement (mm)	
LA131 – Jonction LA107/LA131	Gaz brut	1	6"	168,2	10,97	Brai	5	120 m (coupée en terre)
LA131 – M2	Fuel gaz	2	3"	60,32	3,91	Brai	-	1 070 m
	Gaz brut		6"	168,2	10,97	Brai	5	990 m
Jonction LA107/LA131 – M2	Gaz brut	2	8"	219,1	12,5	Polyéthylène	2,5	920 m
	Gaz brut*		8"	Non connu				940 m

* Cette canalisation 8" est reprise par les irrigants de l'ASA de Lacq-Audejos sur la portion prise en compte par la DADT.



Synoptique du périmètre de la DADT LA131

Les points sensibles suivants ont été identifiés entre le LA131 et l'entrée du manifold M2 :

- Chemin rural de Balaque ;
- Chemin du bois ;
- Chemin d'Audéjos.

Le tracé de l'ensemble de ces collectes est situé au sein d'un environnement agricole.



Plan de situation du puits LA131 et des collectes associées

2.4. Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

2.4.1. Bouchage du puits

Le mémoire justificatif d'abandon du puits, référencé TEPF/GSR 13-011, a été transmis à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat le 10 janvier 2014.

Le Programme de Fermeture définitive du puits a été jugé recevable par la DREAL Aquitaine, qui a autorisé TEPF à procéder aux opérations de bouchage du puits par courrier en date du 24 juillet 2014.

Les opérations de fermeture définitive du puits ont été réalisées du 21 juillet au 10 août 2014 avec l'appareil SMP104. Elles sont résumées dans le rapport de bouchage. La coupe du puits après les opérations de bouchage y est également présentée.

La période d'observation post-bouchage, d'une durée de 6 mois (1er septembre 2014 au 3 mars 2015), a permis à TEPF de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits.

Suite à ces opérations de bouchage, le Rapport de fermeture définitive a été transmis aux services de la DREAL Aquitaine par courrier du 16 novembre 2015. Ce rapport a reçu la validation de la DREAL par un courrier en date du 9 décembre 2015.

2.4.2. Démantèlement des installations de surface et des ouvrages nécessaires à l'exploitation du puits

Suite à l'arrêt d'exploitation en 2013, et au bouchage définitif du puits LA131 réalisé en juillet/août 2014, l'ensemble des installations de surfaces nécessaires à l'exploitation a également été mis à l'arrêt.

Suite à cet arrêt, une phase de mise en sécurité desdites installations a été effectuée.

À l'issue des opérations de mises en sécurité, les installations de surface ont été démantelées entre le 13 et le 17 novembre 2017. Suite à ces opérations de démantèlement, les seules installations de surface laissées en place sont :

- La tête de puits de production LA131 (avec la cave correspondante) ;
- Un bournier de brûlage ;
- Trois bourniers de forage en eau ;
- Un bournier de bouchage bâché en eau ;
- Un piège à huile proche des cuves à fuel ;
- Un piège à huile présent au nord du site avant rejet au milieu extérieur ;
- Le réseau incendie et un poteau incendie ;
- Les réseaux et regards d'écoulement d'eaux pluviales ;
- Les fondations et ancrages des anciennes installations ;
- Des regards liés aux différents réseaux enterrés ;
- La clôture du site.

2.4.3. Travaux réalisés sur le réseau de collectes

Réseau de production

Les réseaux de surface ont été mis à disposition selon la procédure suivante :

1. Décompression, vidange
2. Lavage à l'eau
3. Vérification de l'explosivité et de la toxicité
4. Réseau laissé ouvert à l'atmosphère.

Les opérations de nettoyage des pipes ont été réalisées fin 2013 via une boucle de rinçage avec injection d'eau sur les différents sites mis à l'arrêt (LA101-LA104-LA106-LA129-LA131) et évacuation des eaux de rinçage au niveau de l'UDL.

Protection cathodique

Tous les équipements relatifs à la protection cathodique sont hors service.

Réseau électricité/instrumentation

La totalité du réseau électricité et instrumentation a été consignée en aval de la cellule HT du site du LA101. Le transformateur a également été déraccordé.

Réseau fuel gaz

Le réseau Fuel Gaz a été décomprimé, inerté à l'azote et ouvert à l'atmosphère. Ces opérations ont été réalisées fin 2013.

2.5. Diagnostics réalisés

2.5.1. Plate-forme des puits

◆ Norm (Naturally Occurring Radioactive Material)

Lors de la fermeture du puits et de la remontée de la complétion, aucune trace de radioactivité n'a été relevée sur les tubes. De plus, aucun tubing n'a été entreposé sur le site.

Le gisement de Lacq n'a jamais mis en avant de problématique liée aux NORMs.

Des mesures sur site ont été effectuées. Aucune mesure n'a été supérieure à 2 fois le bruit de fond sur les installations fixes situées au droit du site LA131.

◆ Amiante

Deux diagnostics de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ont été réalisés en 2013 et 2014 par la société SOCOTEC sur les installations de surface du site LA131. Les analyses réalisées ont mis en évidence la présence de matériaux amiantés au droit d'une conduite en fibrociment d'une ventilation haute située dans le local électrique du site LA131 ainsi que la présence d'un joint plat au sol situé devant une ligne 2".

Par la suite, un diagnostic de repérage des réseaux amiantés a été réalisé en 2015 par la société 2CS sur les réseaux enterrés au droit du site du LA131. Ce diagnostic a mis en évidence l'absence d'amiante sur la totalité des 47 échantillons de revêtements analysés.

◆ Diagnostic environnemental

Le site a fait l'objet d'un diagnostic environnemental réalisé à l'automne 2015 sur les milieux sols, les eaux de surface et eaux souterraines, réalisé par le bureau d'étude AQUILA CONSEIL.

→ Diagnostic des sols

Les campagnes ont conduit à la réalisation de :

- 82 sondages à la pelle mécanique dont 16 à la tarière mécanique dans les bourniers de forage en eau,
- 11 prélèvements de terres/matériaux au droit de stocks présents sur le site,

- 2 prélèvements de sédiments dans les fossés périphériques du site (LA131.W5 et LA131.W6),
- 4 prélèvements d'eau de surface au droit des bourniers en eau (LA131.W1, LA131.W2, LA131.W3 et LA131.W4).

Afin de caractériser la qualité des eaux souterraines présentes au droit du site LA131, quatre piézomètres de contrôle ont été réalisés :

- 1 ouvrage implanté en amont hydraulique des écoulements souterrains probables (Pz1) ;
- 3 ouvrages situés en aval des écoulements traversant le site (Pz2, Pz3 et Pz4).

Les échantillons prélevés ont fait l'objet d'analyse en laboratoire selon le programme analytique suivant :

- Hydrocarbures Totaux C10-C40 ;
- Hydrocarbures volatils C05-C10 ;
- Composés aromatiques volatils (BTEX : benzène, toluène, éthylbenzène, xylènes) ;
- Métaux lourds (8) ;
- Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP-16).

En présence de certains indices spécifiques, certains échantillons ont fait l'objet d'analyses complémentaires portant sur les paramètres suivants :

- pH,
- PCB sur des échantillons concernés par cette problématique (à proximité de transformateurs) ;
- Glycols et méthanol sur les échantillons prélevés à proximité de cuves ayant contenu ce composé ;
- Test de lixiviation avec recherche des métaux sur les échantillons montrant des indices de présence de métaux ou situés à proximité de source de pollution potentielle en métaux (S57, S60 et S67) ;
- TPH (spéciation des hydrocarbures) dans le cas d'échantillons visiblement fortement impactés aux hydrocarbures ;
- COT et granulométrie sur des échantillons caractéristiques du faciès lithologique des matériaux présents sur le site.

Les emplacements des sondages et des prélèvements sont repris dans les plans ci-dessous :



Plan des sondages et des prélèvements du puits LA131

Les valeurs obtenues dans les échantillons prélevés dans les sols, ainsi que le cas échéant dans les sédiments, ont été comparées aux valeurs suivantes :

Métaux	Hg	Cr	Cu	Ni	Cd	As	Pb	Zn
<i>bruit de fond local</i> ⁽¹⁾ (en mg/kg MS)	0,05	41	22	34	0,2	13	24	72
<i>valeurs observées dans les sols ordinaires</i> ⁽²⁾ (en mg/kg MS)	0,1	90	20	60	0,45	25	50	100
<i>valeurs observées dans les sols anomalies modérées</i> ⁽²⁾ (en mg/kg MS)	2,3	150	65	130	2	60	100	250
<i>HCT (en mg/kg MS)</i> ⁽³⁾	500							
<i>HAP (en mg/kg MS)</i> ⁽³⁾	50							
<i>BTEX (en mg/kg MS)</i> ⁽⁴⁾	0,2							

⁽¹⁾valeurs maximales mesurées localement

⁽²⁾valeurs hautes des gammes de référence définies par l'INRA (programme Aspitet)

⁽³⁾valeurs correspondant aux seuils admissibles pour le stockage de déchets inertes visés dans de l'arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes

⁽⁴⁾valeur correspondant à la limite de détection du laboratoire d'analyse

Résultats :

- **HCT** : 47 échantillons de sols sur les 233 analysés présentent des teneurs supérieures au seuil de comparaison (>500 mg/kg). Les sondages impactés sont localisés sur les secteurs suivant : secteur des bourniers de forage, secteur des cuves à fuel et secteur du bournier de brûlage.
- **HAP** : 3 échantillons dépassent la valeur de comparaison (50 mg/kg). Ces anomalies sont décelées au droit de trois sondages situés dans le secteur des bourniers de forage.
- **BTEX** : 4 échantillons présentent des teneurs supérieures au seuil de comparaison (0,2 mg/kg). Ces échantillons correspondent aux sols déjà impactés en hydrocarbures.
- **Métaux** : 3 échantillons montrent un dépassement de la gamme des anomalies modérées. Seul le secteur des bourniers de forage montre des anomalies significatives. L'absence de migration de ces métaux dans les conditions physico-chimiques actuelles des sols a été démontrée par les essais de lixiviation et les analyses réalisées sur les échantillons sous-jacents aux échantillons impactés.
- **pH** : Les résultats de la valeur de pH (entre 6,8 et 7,8) suggèrent l'absence de traitement concentré à la chaux/ciment.
- **PCB, glycols** : La totalité des échantillons sont, pour les PCB et les glycols, sous les seuils de détection du laboratoire.

Le tableau ci-dessous reprend ces valeurs :

Réf. sondage et intervalle (m)	Intervalle (m)	Secteur	Volume estimé (m³)	HAP mg/kg (>50)	BTEX mg/kg (>0,2)	HCT mg/kg (>500)	Pb mg/kg (>100)	Zn mg/kg (>250)
P01.131	1-2	Terre plateforme	Stock 1 : 1 001m³			950		
P02.131	1-2					1 300		
P03.131	1-2,4					1 000		
P05.131	0-1,3	Terres excavation bourbiers de bouchage	Stock 2 : 67 m³ Stock 4 : 165 m³			1 200		
P07.131	0-1,4					2 000		
S02.131-1	0,2-0,8	Cuves à fuel	1 766 m³			1 400		
S02.131-2	0,9-1,3					1 300		
S03.131-2	0,7-1,3					1 200		
S03.131-3	1,6-2					590		
S03.131-4	2,3-2,7					1 100		
S04.131-1	0,3-0,6					3 400		
S04.131-2	0,7-1					550		
S04.131-3	1,1-1,7					1 500		
S04.131-4	2-2,5					2 600		
S04.131-5	3,4-3,7				0,78	2 600		
S05.131-2	0,5-1					2 300		
S05.131-3	1,2-1,8					1 600		
S05.131-4	2,1-2,5					520		
S19.131-2	1,1-1,7	Bourbier B1	-			620		
S34.131-3	1,2-1,8	Torche	513 m³			640		
S36.131-1	0-0,5					620		
S36.131-2	0,6-1,1					2 200		
S36.131-3	1,3-1,9					2 600		
S41.131-1	0,5-1	Bourbier de brûlage	136 m³			1 800		
S42.131-2	1-1,7					970		
S44.131-1	0-0,4				5,90	24 000		
S44.131-2	0,4-1					710		

Réf. sondage et intervalle (m)	Intervalle (m)	Secteur	Volume estimé (m³)	HAP mg/kg (>50)	BTEX mg/kg (>0,2)	HCT mg/kg (>500)	Pb mg/kg (>100)	Zn mg/kg (>250)
S53.131-1	0-1	Bourbier B1	736 m³			530		
S55.131-1	0-0,5					5 300		
S55.131-2	0,5-1,1					2 200		
S55.131-3	1,7-2,1					530		
S57.131-1*	0-0,4			80		63 000		
S60.131-1*	0-0,6	Bourbier B2	1 407 m³	120	8,80	62 000	110	870
S62.131-1	0,1-0,4					39 000		
S63.131-1	0-0,5				2,80	11 000		
S65.131-1	0,1-0,3					6 700		
S66.131-1	1,2-1,7			60		50 000		
S67.131-1*	0,1-0,6					28 000		1 800
S69.131-1	0,2-0,6					24 000		440
S71.131-2	1,4-1,7	À proximité de la cuve à fuel	Voir cuve à fuel			690		
S71.131-3	2-2,4					800		
S72.131-1	0,1-0,5					670		
S73.131-3	0,9-1,2					2 400		
S73.131-4	2,3-2,8					3 200		
S73.131-6	4,7-5					660		
S82.131-2	0,7-1,4					2 400		
S82.131-3	2-3					930		

* Échantillons pour lesquels un test de lixiviation a été effectué.

➔ Diagnostic des eaux de surface

Les prélèvements suivant ont été réalisés :

- 4 prélèvements d'eaux au droit des bourbiers en eau (LA131.W1, LA131.W2, LA131.W3, LA131.W4) ;
- 2 prélèvements de sédiments dans le fossé périphérique du site (LA131.W5, LA131.W6)

Les éléments recherchés ont été les même que ceux détaillés dans les analyses de sols et ont été comparées, en l'absence de texte adéquat dans le code minier, avec les valeurs issues de l'arrêté ministériel du 2 février 1998, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation (sauf pour les HCT : 5 mg/l au lieu de 10 mg/l).

Paramètres	Valeurs limites
demande chimique en oxygène (DCO)	300 mg/l
demande biochimique en oxygène (BDO ₅)	100 mg/l
matière en suspension (MES)	100 mg/l
hydrocarbures totaux (HCT)	5 mg/l
plomb (Pb)	0,5 mg/l
Chrome (Cr)	0,5 mg/l
Cuivre (Cu)	0,5 mg/l
Zinc (Zn)	2 mg/l
potentiel d'hydrogène (pH)	5,5<pH<8,5

Résultats

Aucune anomalie relevée sur les paramètres susvisés.

➔ Diagnostic des eaux souterraines

Le programme analytique de recherche de polluants est le suivant : HCT + BTEX + HAP + 8 métaux plus l'analyse des alcanes volatils C5-C10. Les mesures physico-chimiques pH, Eh, conductivité et O₂ dissous ont été relevées sur site après renouvellement d'au moins 3 fois le volume du piézomètre et échantillonnage après stabilisation des paramètres. Les analyses ont été confiées aux laboratoires ALCONTROL, agréés COFRAC.

Les résultats ont été comparés aux Normes de Qualité Environnementale (NQE) de l'arrêté du 17 décembre 2008 et aux valeurs limites de qualité des eaux brutes utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine définies dans l'arrêté du 11 janvier 2007. Ces valeurs de comparaison sont reprises dans le tableau ci-dessous, elles sont exprimées en µg/l.

		Valeurs limites de l'arrêté du 11/01/2007 (Annexe II)	NQE de l'arrêté du 17/12/2008
Métaux (µg/l)	As	100	10
	Cd	5	5
	Cr	50	50
	Hg	1	1
	Pb	50	10
	Zn	5000	5000
HAP (µg/l)		1	-
BTEX (µg/l)	Benzène	-	1
	Toluène	-	700
	Xylène	-	500
HCT C10-C40 (µg/l)		1000	-

Résultats

Aucune anomalie relevée sur les paramètres susvisés.

À noter la présence de benzo(a)pyrène en amont hydraulique du site, avec une teneur légèrement supérieure à la limite de qualité des eaux potables destinées à la consommation humaine qui n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires par inhalation en extérieur.

2.6. Travaux prévus

2.6.1. Réhabilitation de la plate-forme des puits

Le site va être réhabilité pour un usage futur compatible avec un usage agricole (culture ou élevage, maraîchage exclu) ou usage de type centrale photovoltaïque. Aussi, le programme de travaux présenté par l'exploitant prévoit :

- démanteler et supprimer l'ensemble des installations de surface présentes sur le site ;
- retirer les canalisations enterrées,
- traiter les zones sources préalablement définies et pour lesquelles un traitement est techniquement et économiquement acceptable et selon les objectifs définis dans les conclusions du bilan coûts avantages.

Les travaux de réhabilitation du site LA131 seront réalisés dans un délai de 4 ans à compter de la notification de l'arrêté préfectoral dit de Premier donné acte.

2.6.2. Suppression de la tête du puits

Conformément aux programmes de fermeture du puits LA131, la tête de puits sera coupée lors des travaux de remise en état du site. RETIA procédera aux opérations suivantes :

- Démontage de la bride pleine 13 5/8" – 3000, du casing spool 13 5/8" – 3000 ;
- Remplissage du puits au béton à la toupie (complément du bouchon n°5) ;
- Démolition de la cave ;
- Découpe des tubes 2 m sous le niveau du sol ;
- Soudage d'une plaque de 10 mm d'épaisseur sur le tubage 13 3/8" ;
- Remblayage de la cave et remise en état des terrains de surface.

2.6.3. Démantèlement des installations et ouvrages

Sur le site du LA131, il sera procédé à un enlèvement :

- de l'ensemble des installations de surface présentes sur le site ;
- de l'ensemble des remblais de surface et du géotextile sous-jacents (si présent) ;
- de l'ensemble des réseaux enterrés sur l'emprise du site ;
- des clôtures extérieures.

Suite au démantèlement des caves bétonnées du puits LA131, des dalles, des plateformes bétonnées, des pièges à huiles, des décanteurs et des bassins en eau, des prélèvements à des fins analytiques seront réalisés sur les terrains sous-jacents.

Dispositions prévues pour la vidange et le curage des bourniers :

- Pompage des eaux de l'ancien bournier en eau et rejet au milieu naturel
- Un contrôle de la qualité des eaux sera réalisé avant rejet dans le milieu naturel. Dans le cas d'un dépassement de l'un de ces critères, un traitement préliminaire type filtre à charbon actif/filtre à sable (selon les composés rencontrés) sera mis en place. Un second contrôle de la qualité des eaux de rejet après traitement sera alors effectué afin de valider l'efficacité du traitement et valider le rejet vers le milieu naturel dans le respect des seuils. Dans tous les cas, et afin de prévenir la mise en suspension dans l'eau de sols ou de sédiments impactés, un prétraitement sera mis en place par le biais d'un décanteur/séparateur avant rejet au milieu naturel.

- Le bournier de bouchage en eau et bûché n'a pas mis en évidence la présence de sédiments échantillonnables. Cependant, si après élimination des eaux il s'avérait que les sédiments présents en fond de bassin montraient des impacts, ils feront d'abord l'objet d'un prétraitement qui permettra de diminuer leur teneur en eau puis seront traités au même titre que les sols

Lors des travaux de réhabilitation, les produits issus de la réhabilitation environnementale du site seront évacués et traités dans des filières d'élimination adaptées et agréées. Cela concerne également la bûche d'étanchéité du bassin en eau qui sera éliminée en filière adaptée.

Pour l'ensemble des zones traitées, des prélèvements à des fins analytiques seront réalisés sur les parois et les fonds de fouille de manière à conserver la mémoire des concentrations résiduelles.

Les piézomètres installés dans le cadre du diagnostic environnemental seront quant à eux abandonnés dans les règles de l'art à l'issue des travaux de réhabilitation des sols, sauf demande contraire des propriétaires des parcelles concernées.

◆ **Traitement des sols**

Le programme de traitement des pollutions du site LA131 est réalisé à partir d'un bilan coûts-avantage (BCA) et fait l'objet d'une analyse des risques résiduels (ARR) prédictive.

A) BCA

Le BCA s'est attaché à :

- a) définir les sources de pollutions à traiter ;
- b) définir le seuil de coupure pour les HCT ;
- c) rechercher la meilleure solution technico-économique à mettre en œuvre.

a) Définition des sources de pollution à traiter

Une zone source peut être définie comme un volume de sol limité qui présente, suite à une pollution anthropique, des substances ou des composés organiques ou inorganiques dont le potentiel de migration est élevé via les eaux (souterraines ou superficielles) ou via les gaz (gaz du sol ou air atmosphérique) et qui est susceptible de nuire à la santé humaine ou à la protection de l'environnement.

De par la mobilité potentielle des substances identifiées lors des diagnostics, les concentrations mesurées et la perméabilité des matériaux impactés, l'exploitant a identifié les zones sources listées ci-dessous :

- **Ancien bournier de forage en eau B1 (LA131-A) :**
 - Profondeur des impacts : de 0 à 0,5 m de profondeur sous une lame d'eau d'environ 50 cm ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 comprises entre 5 300 et 63 000 mg/kg. Fractions aliphatiques C12-C21 majoritaires ;
 - Matériaux impactés : sédiments gris-noir vaseux. Localement, sables argileux sous-jacents impactés ;
- **Ancien bournier de forage en eau B2 (LA131-A) :**
 - Profondeur des impacts : de 0 à 0,9 m de profondeur sous une lame d'eau d'environ 20 cm ou 0 à 0,4 m sous une lame d'eau d'environ 60 cm selon les secteurs ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 comprises entre 6 700 et 62 000 mg/kg. Fractions aliphatiques C12-C21 majoritaires ;
 - Matériaux impactés : sédiments gris-noir vaseux. Localement, sables argileux sous-jacents impactés ;
- **Cuves à fuel (LA131-B) :** on distingue 3 zones : zone a = zone d'infiltration, zone b = zone de propagation et zone c = zone de propagation moins intense au sud :
 - Profondeur des impacts : toit depuis la surface (a et c) ou à partir de 0,5 m (b). Base comprise entre 2,5 m (c), 3,0 m (b) et 4,0 m (a) ;

- Concentrations en hydrocarbures C10-C40 comprises entre 1 100 et 3 400 mg/kg. Fractions aliphatiques C12-C21 majoritaires ;
 - Matériaux impactés : limons, argiles, graves sableuses.
- **Bourbier de brûlage (LA131-C) :**
 - Profondeur des impacts : de 0 à 1,0 m ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 pouvant atteindre 24 000 mg/kg. Fractions aliphatiques C12-C21 majoritaires ;
 - Matériaux impactés : limons vaseux et argiles sous-jacentes.
- **Torche (LA131-C) :**
 - Profondeur des impacts : de 0 à 1,0 m ou 1 à 2,0 m selon les zones ;
 - Concentrations en hydrocarbures C10-C40 pouvant atteindre 2 600 mg/kg. Fractions aliphatiques C12-C21 majoritaires ;
 - Matériaux impactés : remblais et argiles marneuses.

Des concentrations en HAP sont observées dans de nombreux échantillons, contenant déjà tous des hydrocarbures C10-C40.

Des concentrations en BTEX totaux sont détectées sur une dizaine d'échantillons. Toutes les concentrations en BTEX totaux strictement supérieures à la valeur de comparaison considérée (0,2 mg/kg) sont observées dans des échantillons déjà impactés par des hydrocarbures C10-C40. Ces concentrations en BTEX totaux correspondent essentiellement à des xylènes.

Des impacts en métaux ont été observés dans quelques échantillons du site. Ils peuvent être considérés comme des anomalies liées aux anciennes activités du site (concentrations supérieures à la borne haute des anomalies modérées du référentiel ASPITET). Les concentrations observées sont :

- 110 mg/kg en plomb et 870 mg/kg en zinc sur S60-131-1 ;
- 1 800 mg/kg en zinc sur S67-131-1 ;
- 440 mg/kg en zinc sur S69. 131-1.

Toutes ces anomalies en métaux ont été observées sur des zones présentant également des impacts en hydrocarbures (HCT C10-C40 > 20 000 mg/kg).

Les résultats après lixiviation n'ont pas mis en évidence de potentiel de migration des métaux dans les conditions physico-chimiques actuelles des sols. Les métaux présents dans les sols du site ne sont donc pas mobilisables.

b) Définition du seuil de coupure pour les HCT

Sur la base du principe de Pareto, le seuil de coupure optimal, c'est-à-dire la concentration en HCT dans les sols à partir de laquelle les matériaux doivent être traités ou évacués, serait de 2 000 mg/kg. Le plan d'excavation prévisionnel est disponible en annexe 2.

En termes de bilan massique, environ 92 % de la masse d'hydrocarbures présente dans les sols seraient concernées par un traitement, correspondant à près de 23 % du volume des sols impactés estimé.

Les terres impactées résiduelles présenteront des concentrations inférieures à 2 000 mg/kg. 49 % des terres impactées résiduelles présenteront des concentrations inférieures à 500 mg/kg.

c) Définition des solutions technico-économiques à mettre en œuvre

Afin de retenir les meilleurs techniques économiquement acceptables pour traiter l'ensemble des zones sources du site concernées par des concentrations atteignant ou dépassant le seuil de coupure en HCT de 2 000 mg/kg, l'exploitant a pris pour hypothèses :

- la nature des sols : les sédiments gris noirs des 2 bourniers de forage en eau n'ont pas été traités à la chaux ou au ciment ;
- les terrains en place sous-jacents à ces bassins n'ont que rarement été impactés ;

- le volume estimatif total de 2 618 m³ soit une masse estimative d'environ 4 120 t ;
- l'évaluation économique des solutions pressenties.

Au regard des caractéristiques des sols à traiter, des solutions techniques et les coûts associés, l'exploitant prévoit :

- le pompage des eaux présentes dans les bassins et leur rejet au milieu naturel ;
- l'excavation et le tri des terres, pour les zones dont les teneurs en hydrocarbures sont supérieures au seuil de 2 000 mg/kg défini dans le bilan coûts-avantages ;
- le traitement des sols excavés : le BCA réalisé a mis en avant la combinaison des méthodes de traitement suivante : traitements biologique et thermique sur le centre TEPF ;
- le remblayage des bassins et autres zones par des terrains du site sains (hormis stock n°4)

Les solutions préconisées dans le BCA restent des propositions, toute autre technique permettant d'atteindre des seuils compatibles avec les usages futurs pourra également être mise en place ; RETIA se laisse le choix d'utiliser le centre TEPF en lieu et place d'une filière extérieure ou d'un traitement sur site.

- Le remblayage des zones excavées avec :
 - des matériaux issus du site en provenance de zones non impactées,
 - et/ou des matériaux issus du site en provenance de zones impactées ayant fait l'objet d'un traitement afin que leur teneur moyenne en hydrocarbures soit inférieure à une concentration de 2 000 mg/kg en HCT totaux,
 - et/ou des matériaux d'apports naturels (matériaux de carrière, terre végétale...),
 - et/ou des matériaux d'apports traités et issus d'autres sites TEPF. Ils seront préalablement analysés afin d'assurer qu'ils présentent des teneurs compatibles avec les objectifs de réhabilitation du site :
 - les teneurs devront respecter le/les seuil(s) de coupure défini(s) ci-dessus : 2 000 mg/kg en HCT C5-C40 ;
 - en l'absence de seuil spécifique, les teneurs devront respecter les valeurs suivantes : les teneurs maximales résiduelles pour les BTEX et les HAP ;
 - les teneurs maximales résiduelles pour les métaux ou les valeurs hautes de la gamme des sols ordinaires de l'étude ASPITET établie par l'INRA (2004) dans le cas où les teneurs maximales résiduelles seraient inférieures aux valeurs hautes des sols ordinaires de l'étude ASPITET. Ces matériaux d'apports feront également l'objet :
 - d'analyses sur lixiviation afin de vérifier leur caractère non lixiviable ;
 - d'analyses sur une liste de composés définie avec l'administration afin de s'assurer de l'absence d'apport de pollution exogène. La cohérence de ces résultats avec les teneurs maximales résiduelles du site sera vérifiée. L'usage des matériaux présentant une valeur supérieure aux teneurs maximales résiduelles du site pour ces composés sera conditionné à la démonstration de la préservation des intérêts mentionnés à l'article L.161-1 du code minier.

Sur la base de ce qui précède, la durée des travaux serait comprise entre 1,5 et 2 mois, le coût associé est estimé entre 300 000 et 410 000 €HT.

B) Analyse des risques résiduels prédictive

Au regard des travaux de réhabilitation et des pollutions résiduelles attendues suivant le seuil de coupure défini à 2 000 mg/kg en HCT et les taux d'abattement attendus par traitement biologique, l'exploitant a produit une analyse des risques résiduels prédictive en relation avec les usages futurs prévus (scénario agricole, usage de type centrale photovoltaïque). Toutes les substances détectées et disposant de valeurs toxicologiques de référence (VTR) ont été retenues dans les calculs de risques sanitaires. Pour la voie d'exposition par inhalation en intérieur, ce sont les concentrations maximales qui ont été retenues. Pour les voies d'expositions par inhalation et par ingestion de sols et de poussières, ce sont les concentrations moyennes qui ont été retenues, toutes profondeurs confondues. Pour l'ingestion des métaux, les métaux ont été retenus lorsque les valeurs mesurées sont supérieures aux valeurs hautes parmi les valeurs de bruit de fond local et celles de la gamme des sols ordinaires du programme Aspitet.

Cette analyse conclut que les objectifs de dépollution du site sont :

- compatibles avec les usages de type agricole ;
- compatibles avec l'usage de type centrale photovoltaïque a condition que soient posés des piézairs et qu'un prélèvement de gaz du sol soit réalisé au droit des futurs bâtiments, afin de caractériser le réel potentiel de dégazage des sols et de s'assurer de l'absence de dégazage des composés volatils.

Ces conclusions sont basées sur les concentrations résiduelles attendues et l'exploitant réalisera une analyse des risques résiduels après travaux afin de constater si les concentrations moyennes admissibles au niveau des postes de travail sont respectées et de caractériser le réel potentiel de dégazage des sols au droit des futurs bâtiments afin de s'assurer de l'absence de dégazage des composés volatils.

2.7. Abandon du réseau de collectes

Le maintien en place de l'ensemble des canalisations avec obturation de chaque extrémité, par pose de tampons pleins (TP) est préconisé. Les tronçons présentant des profondeurs d'enfouissement rendant le maintien en place non compatible avec l'usage futur envisagé seront déposés. Pour des raisons technico-économiques, TEPPF se réserve le droit de réaliser un bétonnage de tout ou partie de ces tronçons.

2.8. Servitudes

Par courriers du 14 décembre 2015, M. le Préfet a informé l'ensemble des Maires des communes concernées par les installations minières des concessions de Lacq, qu'il n'était plus nécessaire que soient maintenues les éventuelles contraintes d'urbanisme liées aux risques technologiques associés aux puits ou aux collectes.

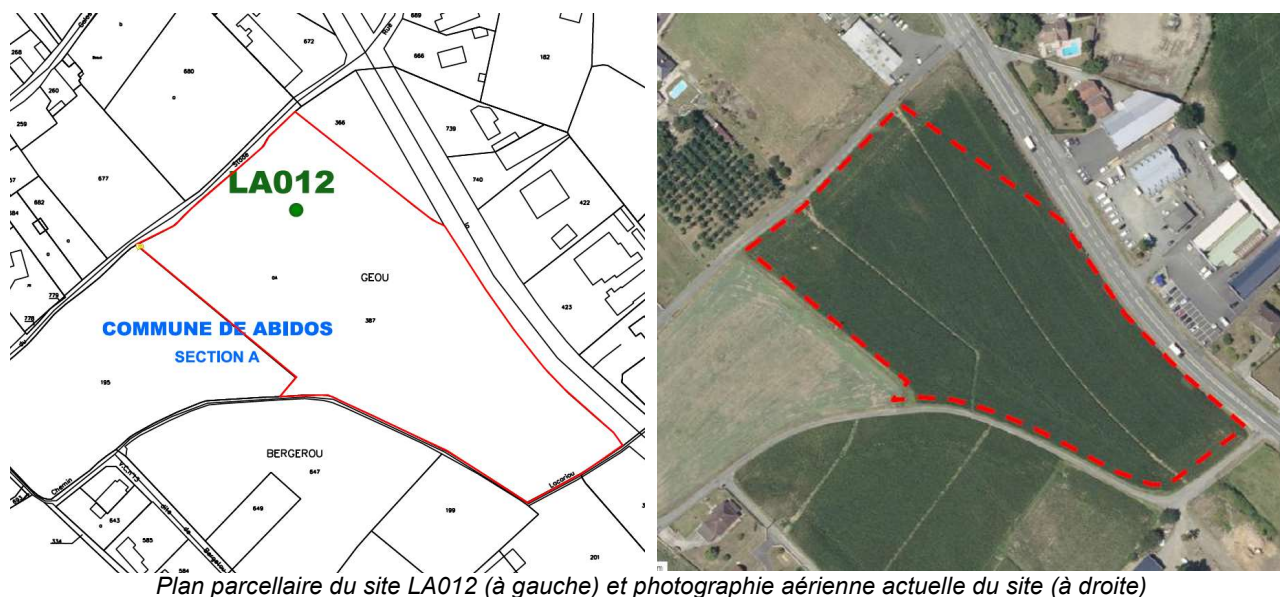
3. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DITS « DADT SIMPLIFIÉES » ÉTABLIS PAR L'EXPLOITANT

3.1. Présentation des dossiers concernant le puits LA012 par l'exploitant

3.1.1. Présentation du site

Le puits LACQ-12 (LA012) était implanté sur la commune d'Abidos, sur une plateforme de 5 000 m². Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section cadastrale commune d'Abidos	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
Section A	387	5 000 m ²	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA012 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site est actuellement exploité à des fins agricoles. Aucune installation de surface n'est présente actuellement sur site. Au niveau du statut PPRI, le site est placé en zone inondable. Pour le statut PPRT, la parcelle est possédée 2 statuts différents, à savoir : zone d'autorisation B (autorisation de construction sous conditions, ERP non autorisées) et zone d'autorisation V (absence de principe de réglementation en matière d'urbanisme).

➤ Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Le site LA012 se situe à proximité de la zone Natura 2000 « Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités à proximité du site. Le site LA012 est implanté en zone agricole, dans une aire à faible densité de population. Les habitations les plus proches sont localisées à une centaine de mètres du site.

Un plan d'eau se situe à environ 400 m du site, susceptible d'être utilisé pour l'irrigation de champs agricoles. Cependant, il est localisé en amont hydraulique du site.

Aucun AEP captant cet aquifère n'est recensé à proximité du site. Le puits AEP le plus proche et encore exploité est situé à environ 4,5 km au sud-est (10046X0089) soit en amont hydraulique. Trois puits industriels d'alimentation en eau sont recensés à environ 1,5 km au sud-ouest, à Abidos (10045X0188, 89 et 90).

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Vulnérable" en raison de la faible profondeur de la nappe et des usages potentiels
Eaux de surface	"Faiblement vulnérable" en raison de la localisation du rejet de la station d'épuration en amont hydraulique
Milieux naturels	"Faiblement vulnérable"

3.1.2. Le puits LACQ-12

➤ Descriptif des installations

Le puits LA012 était un sondage d'exploration, il avait pour but la reconnaissance de la couche productive d'huile rencontrée dans le Sénonien inférieur par les précédents forages. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA012	20/09/1951	759,1 m	X= 406 693 m Y=6 262 264 m Zsol = 98,36 m	21/09/1951

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Les installations de surface ont été démobilisées en 1952. Le site a été restitué au propriétaire foncier le 19 août 1952.

3.2. Présentation des dossiers concernant le puits LA021 par l'exploitant

3.2.1. Présentation du site

Le puits LACQ-21 (LA021) était implanté sur la commune de Lacq, sur une plateforme de 8 200 m². Le site n'est plus en maîtrise foncière TEPF depuis 1952. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section cadastrale commune de Lacq	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
Section AI	296	8 200 m ²	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA021 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site est actuellement exploité à des fins agricoles (prairie). Le site est hors zone PPRI. Concernant le statut PPRT, la parcelle est classée en zone d'autorisation B « bleu foncé », qui autorise la construction sous conditions, les ERP ne sont pas autorisés.

Situation le 13 janvier 2016 lors de la visite réalisée par RETIA : les terrains sur lesquels le site était implanté sont actuellement occupés par une prairie, parfaitement entretenue. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

➤ Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

Les informations recueillies dans le système d'information sur l'eau (SIE) du bassin Adour Garonne permettent d'identifier que **le secteur n'est pas classé en zone sensible**. Le site se situe à proximité de la zone Natura 2000 « Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les habitations et les terrains agricoles exploités à proximité du site. Le site LACQ-21 est implanté au cœur du village de Lacq. Les habitations les plus proches sont situées à une dizaine de mètres de la limite de la parcelle.

Aucun AEP captant cet aquifère n'est recensé à proximité du site. Les forages et les puits les plus proches se situent en amont du site et le captage AEP le plus proche se trouve à environ 4 km.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“ Vulnérable ” en raison de la faible profondeur de la nappe et des usages potentiels
Eaux de surface	“ Faiblement vulnérable ” en raison de la localisation du site dans le village de Lacq
Milieux naturels	“ Faiblement vulnérable ”

3.2.2. Le puits LACQ-21

➤ Descriptif des installations

Le puits LA021 était un puits d'extension, qui n'a jamais été exploité. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA021	02/04/1951	762,5 m	X= 407 073 m Y=6 263 666 m Zsol = 114,11 m	05/04/51

➤ **Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés**

Les travaux de remise en état ont été effectués par la SNPA en 1952. Les photographies aériennes permettent de constater un bon état du site dès 1955.

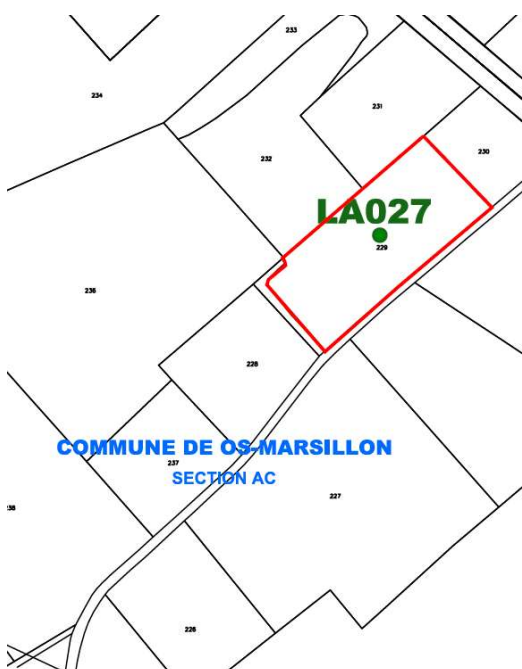
3.3. Présentation des dossiers concernant le puits LA027 par l'exploitant

3.3.1. Présentation du site

Le puits LACQ-27 (LA027) était implanté sur la commune d'Os-Marsillon, sur une plateforme de 5 800 m². Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section cadastrale commune d'Os-Marsillon	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
Section AC	229	5 800 m ²	Propriété privée

Implantée au centre d'une culmination déduite de l'interprétation des profils sismique au niveau de la couche productive et englobant les villages d'ABIDOS et d'OS-MARSILLON, au sud-est du champ principal de LACQ, la sonde LACQ-27 avait pour but l'exploration pétrolière de cette extension possible du gisement Crétacé supérieur.



Plan parcellaire du site LA027 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site fait aujourd'hui l'objet d'une activité agricole.

Situation le 13 janvier 2016 lors de la visite réalisée par RETIA : la visite de site a permis de constater que le terrain sur lequel la tête de puits était implantée est constitué de champs agricoles. Aucune observation particulière sur la végétation n'a été notée ni aucune trace d'un éventuel bournier historique. Par ailleurs, aucun tubing n'est entreposé sur site et aucune installation de surface n'est actuellement présente.

➤ **Contexte environnemental et étude de vulnérabilité**

Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Le site de LACQ-27 se situe à proximité du site Natura 2000 « Gave de Pau ». Le site se situe également à proximité de la Zone de Protection Spéciale (Dir. Oiseaux) « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau ». Le site est localisé à proximité de la ZNIEFF6 type 2 « Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités autour du puits et le Gave de Pau s'écoulant en aval hydraulique.

Aucun captage AEP ou ouvrage à usage sensible n'est recensé dans un rayon à 2 km autour du site.

Le site LA027 est implanté dans une zone à basse densité de population, les premières habitations sont situées à environ 340 m au sud-ouest du site.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“ Fortement vulnérable ” en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence d'une couche protectrice en surface
Eaux de surface	“ Modérément vulnérable ” en raison de la distance des cours d'eau par rapport au site
Milieux naturels	“ Faiblement vulnérable ”

3.3.2. Le puits LACQ-27

➤ Descriptif des installations

Le puits LA027 était un sondage d'exploration. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA027	21/04/1951	826 m	X= 407 101 m Y=6 261 818 m Zsol = 99,3 m/NM	18/10/51

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Le puits LACQ-27 a été abandonné le 18 octobre 1951 après 2 essais de production réalisés. Un bouchon de ciment de 8 tonnes a été posé à 350 m, comme indiqué sur la coupe technique de forage.

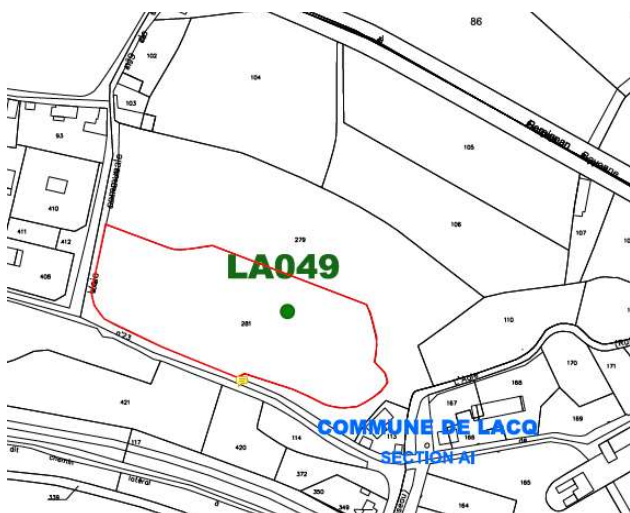
Au vu du rapport d'expert, les travaux de remise en état, semblent avoir été assurés directement par le propriétaire après versement des indemnités.

3.4. Présentation des dossiers concernant le puits LA049 par l'exploitant

3.4.1. Présentation du site

Le puits LACQ-49 (LA049) était implanté sur la commune de Lacq, sur une plateforme de 8 215 m². Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section cadastrale commune de Lacq	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
Section AI	281	8 215 m ²	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA049 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site est actuellement exploité à des fins agricoles (prairie).

Le site est localisé hors périmètre PPRI et n'est soumis à aucune servitude. Concernant le statut PPRT, le site est classé en zone d'autorisation B (principe d'autorisation de construction sous conditions, ERP non autorisés).

Situation le 13 janvier 2016 lors de la visite réalisée par RETIA : le site est actuellement occupé par un champ agricole, semé et parfaitement entretenu. Aucun tubing n'a été entreposé sur site. Aucune installation de surface n'est présente sur site.

➤ Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Il se situe cependant à proximité du site Natura 2000 « Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les habitations et les terrains agricoles exploités autour du site. Le site LA049 est implanté à la sortie du village de Lacq. Les habitations les plus proches sont situées à une dizaine de mètres de la limite de la parcelle.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“ Vulnérable ” en raison de la faible profondeur de la nappe et d'usages potentiels
Eaux de surface	“ Fortement vulnérable ” en raison de la proximité du site avec le ruisseau de l'Agle et le Gave de Pau.
Milieux naturels	“ Faiblement vulnérable ”

3.4.2. Le puits LACQ-49

➤ Descriptif des installations

Le puits LA049 était un puits d'extension, qui n'a jamais été exploité. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA049	26/03/1952	732,5 m	X= 407 321 m Y=6 263 465 m Zsol = 99,24 m	27/03/1952

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Le bouchage définitif du puits a été réalisé à la suite de son forage. Les photos aériennes permettent de constater le bon état du site dès 1955.

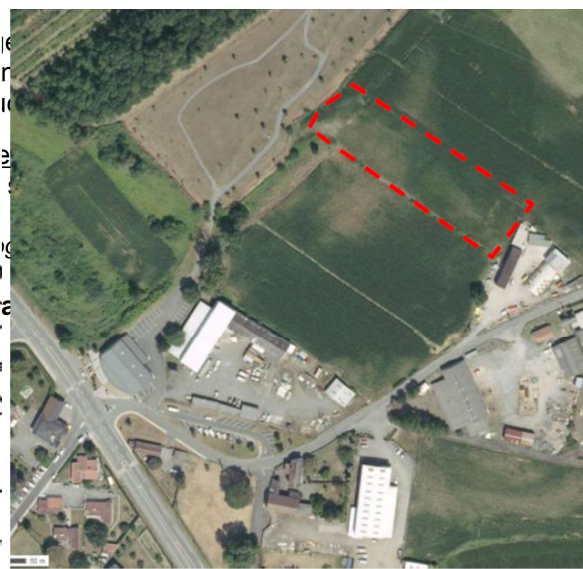
3.5. Présentation des dossiers concernant le puits LA050 par l'exploitant

3.5.1. Présentation du site

Le puits LACQ-50 (LA050) était implanté sur la commune d'Abidos, sur une plateforme de 4 850 m². Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section cadastrale commune d'Abidos	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
Section A	68	4 850 m ²	Propriété privée

Le site est actuellement exploité à des fins agricoles.



Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Il se situe cependant à proximité du site Natura 2000 « Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités à proximité du site. Le site LA050 est implanté en zone agricole, dans une aire à faible densité de population. Les habitations les plus proches sont situées à quelques dizaines de mètres de la limite de la parcelle. Un plan d'eau se situe à environ 400 m du site, susceptible d'être utilisé pour l'irrigation de champs agricoles. Cependant, il est localisé en amont hydraulique du site.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	"Vulnérable" en raison de la faible profondeur de la nappe et d'usages potentiels
Eaux de surface	"Fortement vulnérable" en raison de la proximité du rejet de la station d'épuration
Milieux naturels	"Faiblement vulnérable"

3.5.2. Le puits LACQ-50

➤ Descriptif des installations

Le puits LA050 était un puits d'exploration. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA050	09/03/1952	781,6 m	X= 405 874 m Y=6 262 611 m Zsol = 93,75 m	09/03/52

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

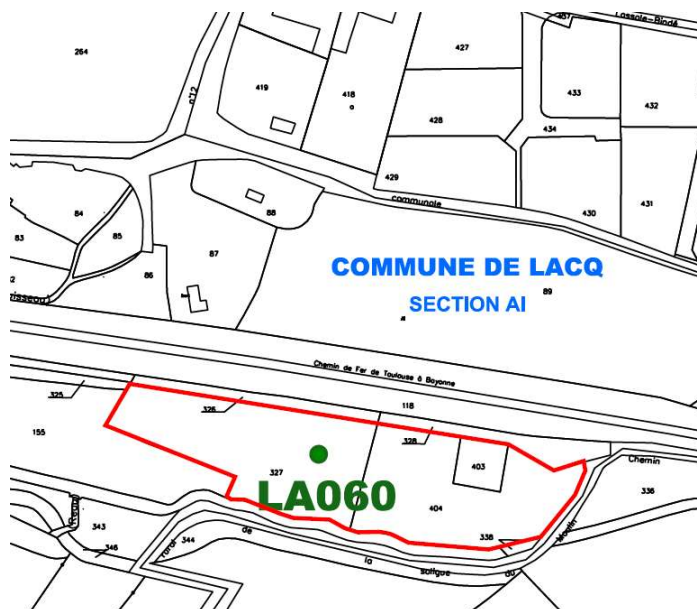
Le site n'a jamais été exploité et a été abandonné directement après son forage en 1952. Les travaux de remise en état du site ont été effectués.

3.6. Présentation des dossiers concernant le puits LA060 par l'exploitant

3.6.1. Présentation du site

Le puits LACQ-60 (LA060) était implanté sur la commune de Lacq, sur une plateforme de 6 550 m². Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section cadastrale commune de Lacq	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
Section AI	327	3 800 m ²	Propriété privée
	403	450 m ²	Propriété privée
	404	2 300 m ²	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA060 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Le site est actuellement exploité à des fins agricoles dont une partie (coté est) est occupée par un bois. La partie est du site est occupée par une station de pompage des eaux du Gave (réf. A64300012), point de prélèvement destiné à l'irrigation.

Au niveau du statut PPRI, le site est placé en zone rouge, soumise à des risques importants. Concernant le statut PPRT, le site est classé en zone d'autorisation B (principe d'autorisation de construction sous conditions, ERP non autorisés). Le site n'est soumis à aucune servitude.

Situation le 23 décembre 2015 lors de la visite réalisée par RETIA : le site est actuellement occupé par un bois ainsi qu'une station de relevage des eaux du Gave de Pau. Aucun signe lié à une ancienne activité de forage n'est visible.

➤ Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Il se situe cependant à proximité du site Natura 2000 « Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités à proximité du site. Le site LA060 est implanté en zone agricole, dans une aire à faible densité de population. Les habitations les plus proches sont situées à quelques dizaines de mètres au nord nord-ouest du site.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“ Vulnérable ” en raison de la faible profondeur de la nappe et d'usages potentiels
Eaux de surface	“ Fortement vulnérable ” en raison de la proximité du site avec le ruisseau
Milieux naturels	“ Faiblement vulnérable ”

3.6.2. Le puits LACQ-60

➤ Descriptif des installations

Le puits LA060 était un puits producteur d'huile. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA060	20/02/1953	723,6 m	X= 406 986 m Y=6 263 402 m Zsol = 100,10 m	21/02/1974

➤ **Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés :**

Les opérations de fermeture définitive du puits ont été réalisées du 14 novembre 1973 au 21 février 1974. Elles sont synthétisées dans le rapport de bouchage et d'abandon définitif et brièvement résumées ci-dessous :

- Cimentation inférieure avec 5 T de ciment Portland. Test du bouchon de ciment inférieur à 90 bars après 72 h, résultat négatif,
- Cimentation inférieure n°2 avec 2 T de ciment, nouveau test après 24 h à 90 bars pendant 30 minutes, test positif,
- Démontage de la tête de puits, coupe du tubage à 47 mètres,
- Cimentation de surface avec 3T de ciment, mise en place d'une plaque en tôle, soudée sur la tête de casing. Remblaiement de la cave et fin des travaux.

➤ **Diagnostic environnemental réalisé :**

Le site a fait l'objet d'un diagnostic environnemental réalisé le 5 avril 2018. 1 prélèvement d'air intérieur a été effectué dans le local de la station de pompage ainsi que 3 sondages de sols superficiels.



Plan d'implantation des sondages et prélèvements sur le site LA060

Résultats :

- Les teneurs mesurées en arsenic, cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb et zinc sont dans la gamme de valeurs définie pour les sols ordinaires.
- Des traces d'hydrocarbures totaux sont détectées dans 2 des 3 échantillons analysés, les concentrations restent inférieures à 20 mg/kg MS et ne sont pas représentatives d'un impact.
- Aucune trace de HAP ou de BTEX n'a été mesurée dans les échantillons.

3.7. Présentation des dossiers concernant le puits LA 108 par l'exploitant

3.7.1. Présentation du site

Le puits LACQ-108 (LA108) était implanté sur la commune d'Artix, sur une plateforme de 2,83 ha. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Commune	Section cadastrale	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
ARTIX	AB	42	0,02 ha	Propriété privée
		43	1,21 ha	
		45	0,36 ha	
		48	0,80 ha	
LACQ	AE	60	0,44 ha	Propriété privée



Plan parcellaire du site LA108 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Les parcelles sur lesquelles le site LA108 était implanté font actuellement l'objet d'un usage agricole. Seule la partie sud du site (parcelles n° 44 à 47 et une partie des parcelles n°43 et 48) est classée en zone orange d'après le zonage réglementaire du PPRI de la commune d'Artix. Cette zone est par conséquent exposée à un risque d'inondation important et est classée comme inconstructible. Le site est cependant localisé hors périmètre PPRT et n'est soumis à aucune servitude.

Situation le 13 janvier 2016 lors de la visite réalisée par RETIA : les terrains sur lesquels le site était implanté sont constitués de champs agricoles. Aucune observation particulière sur la végétation n'a été notée. Par ailleurs, aucun tubing n'est entreposé sur le site et aucune installation de surface n'est actuellement présente.

➤ Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Il se situe cependant à proximité du site Natura 2000 « Gave de Pau » et à proximité de la Zone de Protection Spéciale « Barrage d'Artix et saligue du Gave de Pau ». Le site est à proximité immédiate de la ZNIEFF type 2 « Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités autour du puits. Le site LA108 est implanté dans une zone à basse densité de population, les premières habitations sont situées à environ 450 m au sud du site.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“Fortement vulnérable” en raison de la faible profondeur de la nappe et de l'absence de couche protectrice en surface, mais pas d'usage sensible référencé en aval hydraulique proche.
Eaux de surface	“Fortement vulnérable” en raison de la proximité du site avec le cours d'eau l'Agle.
Milieux naturels	“Faiblement vulnérable” en raison de l'absence de ZNIEFF et de l'usage du site

3.7.2. Le puits LACQ-108

➤ Descriptif des installations

Le puits LA108 était un puits producteur de gaz. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA108	12/10/1959	4 455 m	X= 409 262 m Y=6 263 706 m Zsol = 132 m/NM	26/03/1988

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Un Dossier de Déclaration de Délaissement de Travaux pour le puits LA108 a été constitué et transmis à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques en date du 12 mars 1990.

Les travaux de remise en état des terrains ont été effectués au début de l'année 1988 et ont compris :

- la réhabilitation des bourbiers du site (pompage et écrémage des hydrocarbures surnageants, traitement physico-chimiques des eaux, solidification des boues par traitement physico-chimique et enfouissement des boues traitées sur place par conventions passées avec les propriétaires) ;
- la démolition des constructions existantes (cave bétonnée, cuvette de rétention, massif d'ancrage...) ;
- l'évacuation des divers déchets vers une décharge habilitée à les recevoir ;
- le reprofilage du terrain après comblement des bourbiers à l'aide de produits de déblais.

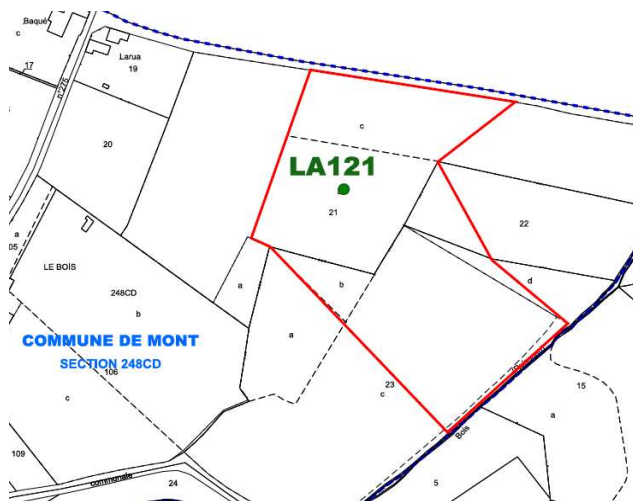
Les boues des bourbiers ont été enfouies après traitement par solidification au niveau des parcelles n°43 et n°45 de la commune d'Artix. La totalité des parcelles a été remise en état de culture avant restitution aux différents propriétaires en date des 11 et 18 janvier 1989.

3.8. Présentation des dossiers concernant le puits LA121 par l'exploitant

3.8.1. Présentation du site

Le puits LACQ-121 (LA121) était implanté sur la commune de Mont, sur une plateforme de 2,66 ha. Le contexte foncier est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section cadastrale commune de Mont	N° parcelle	Superficies	Statut foncier
Section 248CD	21b	0,34 ha	Propriété privée
	21c	0,93 ha	
	22	0,16 ha	
	23b	0,14 ha	
	23c	1,05 ha	
	23d	0,04 ha	



Plan parcellaire du site LA121 (à gauche) et photographie aérienne actuelle du site (à droite)

Les parcelles du site LA121 sont actuellement exploitées à des fins agricoles.

Le site est localisé hors zone PPRI et hors périmètre PPRT. Il n'est soumis à aucune servitude.

Situation le 13 janvier 2016 lors de la visite réalisée par RETIA : les terrains sur lesquels le site était implanté sont constitués de champs. Aucune observation particulière sur la végétation n'a été notée. Par ailleurs, aucun tubing n'est entreposé sur site et aucune installation de surface n'est actuellement présente.

➤ Contexte environnemental et étude de vulnérabilité

Le secteur n'est pas classé en zone sensible. Il se situe cependant à proximité immédiate du site Natura 2000 « Gave de Pau » et « Vallon du Clamondé ». Le site est également à proximité immédiate de la ZNIEFF type 2 « Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau ».

Les récepteurs et cibles potentiels les plus proches de la zone d'étude sont les terrains agricoles exploités autour du puits. Le site LA121 est implanté dans une zone à basse densité de population, malgré la présence d'un lotissement d'habitations à quelques dizaines de mètres à l'ouest du site.

Compartiment	Vulnérabilité
Eaux souterraines	“Fortement vulnérable” en raison de la faible profondeur de la nappe et d'usages potentiels
Eaux de surface	“Fortement vulnérable” en raison de la proximité du site avec le ruisseau (bordure immédiate) et des connexions hydrauliques avec le Gave de Pau
Milieux naturels	“Faiblement vulnérable”

3.8.2. Le puits LACQ-121

➤ Descriptif des installations

Le puits LA121 était un puits producteur de gaz. Le tableau ci-dessous reprend les dates de fin de forage et de fin de bouchage du puits, les profondeurs ainsi que les coordonnées de la tête de puits :

Puits	Date de fin de forage	Profondeur	Coordonnées tête de puits (en Lambert 93)	Date de bouchage
LA121	08/05/1959	4 773,5 m	X= 403 350 m Y=6 268 152 m Zsol = 112 m/NM	21/02/1980

➤ Mise à l'arrêt définitif des installations et travaux réalisés

Le Programme de Fermeture définitive a été envoyé à l'Ingénieur en Chef des Mines le 6 septembre 1979. Suite aux opérations de bouchage réalisées du 7 au 21 février 1980, le Rapport de fermeture définitive a été transmis à la Direction Interdépartementale de l'Industrie par courrier du 26 février 1980. Les opérations de fermeture définitive du puits sont résumées dans le rapport de fermeture définitive ; la coupe du puits après les opérations de bouchage y est également présentée.

Un programme de délaissement relatif au puits LA121 a été envoyé à la DRIR Aquitaine le 22 avril 1983, dans lequel est mentionné que les boues de bassins ont subi un traitement physico-chimique par solidification. Les photographies aériennes historiques confirment que ces opérations de traitement des boues ont été réalisées au début des années 80.

➤ Diagnostic environnemental réalisé :

Le site a fait l'objet d'un diagnostic environnemental réalisé le 12 mars 2018 (sols et sédiments) et le 26 septembre 2018 (céréales). Les prélèvements suivants ont été réalisés sur le site :

- 12 échantillons de sols superficiels
- 2 prélèvements de végétaux cultivés sur site (maïs).

Par ailleurs des prélèvements de sédiments ont également été réalisés dans le ruisseau de Portarieu, en raison de sa proximité avec le site.

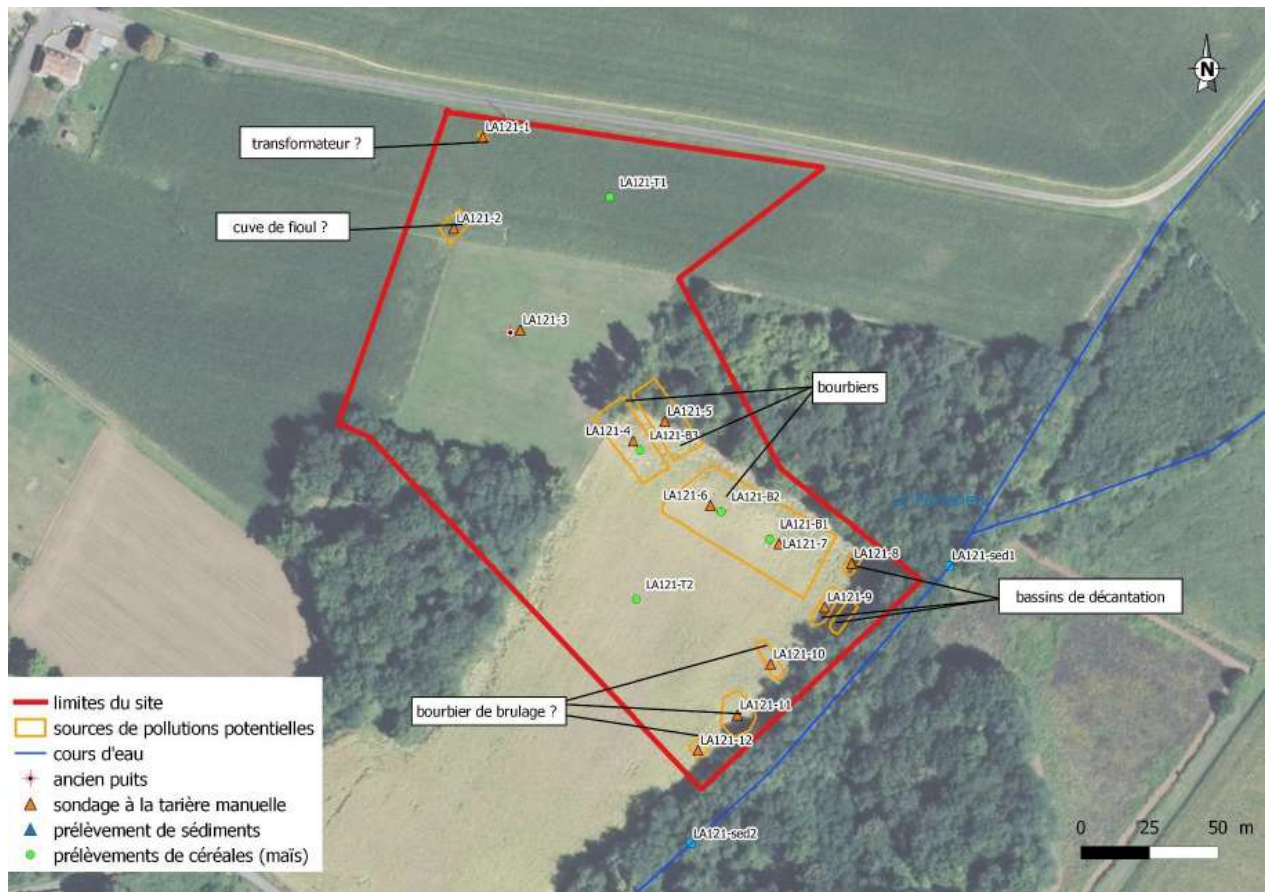
Les polluants recherchés ont été les suivants :

Sols superficiels : HCT C₅-C₄₀, BTEX, HAP, 8 métaux, PCB

Sédiments : HCT C₅-C₄₀, BTEX, HAP, 8 métaux

Végétaux : HCT, BTEX, HAP, 8 métaux

Le plan d'implantation des sondages est présenté ci-après.



Plan d'implantation des sondages et prélèvements sur le site LA121

Résultats sur les sols superficiels :

- Concernant les métaux, les teneurs mesurées sont dans la gamme des concentrations définies pour les sols ordinaires.
- Concernant les hydrocarbures, des traces d'HCT sont détectées dans 5 des 12 échantillons, les concentrations restent inférieures à 30 mg/kg MS. Des traces de HCT sont parfois détectées.
- Les BTEX n'ont pas été détectés.
- PCB : aucun composé n'a été détecté

Résultats sur les sédiments :

Les résultats des analyses effectuées ne mettent pas en évidence d'impact sur les sédiments.

Résultats sur les céréales :

- les hydrocarbures totaux et les HAP ne sont pas détectés dans les 2 échantillons analysés ;
- du cuivre et du zinc sont détectés dans les 2 échantillons avec des concentrations du même ordre et dans la gamme basse des concentrations « typiques » mesurées dans les végétaux ;
- du toluène est détecté à l'état de trace (concentrations de l'ordre de grandeur de la limite de quantification du laboratoire) dans les 2 échantillons ;
- Les BTEX n'ayant pas été détectés dans les sols superficiels au droit du site, la présence de toluène dans les végétaux prélevés ne témoigne pas d'un transfert par bio-accumulation. Une contamination des échantillons lors du transport ou au laboratoire d'analyse peut être suspectée.
- les analyses ne mettent pas en évidence des variations de concentrations entre l'échantillon témoin et l'échantillon prélevé au droit des anciens bourbiers.

Les résultats des analyses effectuées ne mettent pas en évidence de contamination des maïs.

4. AVIS DE LA DREAL

4.1. Arrêt définitif des puits

Le puits producteur LA131 a été bouché selon l'article 49 du titre forage du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE) et n'a pas présenté de défaillance ou un quelconque problème depuis son bouchage. La période d'observation post-bouchage, d'une durée de 6 mois a permis à l'exploitant de vérifier l'absence de pression résiduelle en tête de puits. Le puits LA131 est considéré comme « mis en sécurité » et de fait ne sont plus susceptibles de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article L.161-1 du code minier.

L'arrêt des puits LA108 et LA121 ont fait l'objet d'une déclaration de délaissement de travaux respectivement en 1990 et en 1983. La DRIRE a considéré le délaissement comme acquis le 9 novembre 1992 et le 29 septembre 1983. Pour ce qui concerne les puits LA012, LA021, LA027, LA049, LA050 et LA060, sur la base des éléments transmis et au regard des conclusions de l'étude de vulnérabilité hydrogéologique des puits bouchés de Lacq supérieur produite par TEPF et validée par la DREAL le 22/12/2015, les ouvrages peuvent être considérés comme mis en sécurité et de fait, ne sont plus susceptibles de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article L.161-1 du code minier.

Comme indiqué dans le courrier du préfet en date du 14 décembre 2015 évoqué plus haut, la DREAL recommande qu'il n'y ait pas d'aménagement ou de construction au droit et dans un rayon de 10 mètres autour du puits LA131.

4.2. Arrêt définitif des collectes

Concernant l'abandon définitif du réseau, l'exploitant s'appuie sur le guide professionnel reconnu du GESIP intitulé « Dispositions techniques relatives à l'arrêt temporaire ou définitif d'exploitation ou au transfert d'usage d'une canalisation de transport », référencé Rapport n° 2006/03, édition du 24 octobre 2007. Conformément aux dispositions du guide GESIP, les collectes pourront rester en place dans la mesure où elles ne sont pas de nature à engendrer des problèmes géotechniques ou environnementaux.

Dans le cas d'une reprise d'une partie du réseau, le repreneur devra faire son affaire de l'obtention de toutes les autorisations découlant des dispositions législatives, réglementaires, administratives ou autres, nécessaires à la réutilisation des collectes.

4.3. Réhabilitation de la plate-forme des puits

Les investigations réalisées ont permis de mettre en évidence la présence d'un impact de type hydrocarbures au niveau du secteur des bourniers de forage en eau, du secteur des cuves à fuel, ainsi que du secteur du bournier de brûlage et de la torche. Des anomalies ponctuelles en métaux, BTEX et/ou HAP sont associées à la présence des impacts en hydrocarbures C₁₀-C₄₀ les plus importants.

Le programme de travaux de réhabilitation du site LA131 et les travaux de dépollution des terrains sont proposés sur la base de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués.

L'exploitant a défini un seuil de coupure en HCT (2 000 mg/kg) à partir duquel les sols seront excavés pour être traités hors site sur le centre TEPF (traitement biologique et thermique).

Les mesures de gestion qui seront mises en œuvre devront permettre un usage futur de type agricole ou photovoltaïque.

La DREAL considère que les éléments produits sont suffisamment détaillés pour permettre, lors de la consultation des services et des communes d'apprécier l'opportunité des propositions de RETIA.

5. CONCLUSION ET PROPOSITION

Le dossier de déclaration d'arrêt définitif de travaux miniers (DADT) du puits LA131 et du réseau de collectes associées jusqu'à l'entrée du manifold M2 exclu ainsi que les DADT dites « simplifiées » des puits LA012, LA021, LA027, LA049, LA050, LA060, LA108 et LA121 sont recevables, car ils répondent à l'article 43 du décret n° 2006-649 du 02/06/2006 modifié. Par conséquent, en application de la Note technique du 06/07/2018 relative aux modalités d'application de la procédure d'arrêt définitif des travaux miniers, du transfert des installations hydrauliques et hydrauliques de sécurité, et de la prévention et de la surveillance des risques miniers résiduels, nous proposons à M. le Préfet d'en informer la société Total

E&P France et de procéder, conformément à l'article 46 du décret précité, à la consultation des conseils municipaux des communes d'Abidos, Artix, Lacq, Mont et Os-Marsillon ainsi que des services suivants : DDTM, ARS et autorités militaires de zone (zone de défense Sud-ouest).

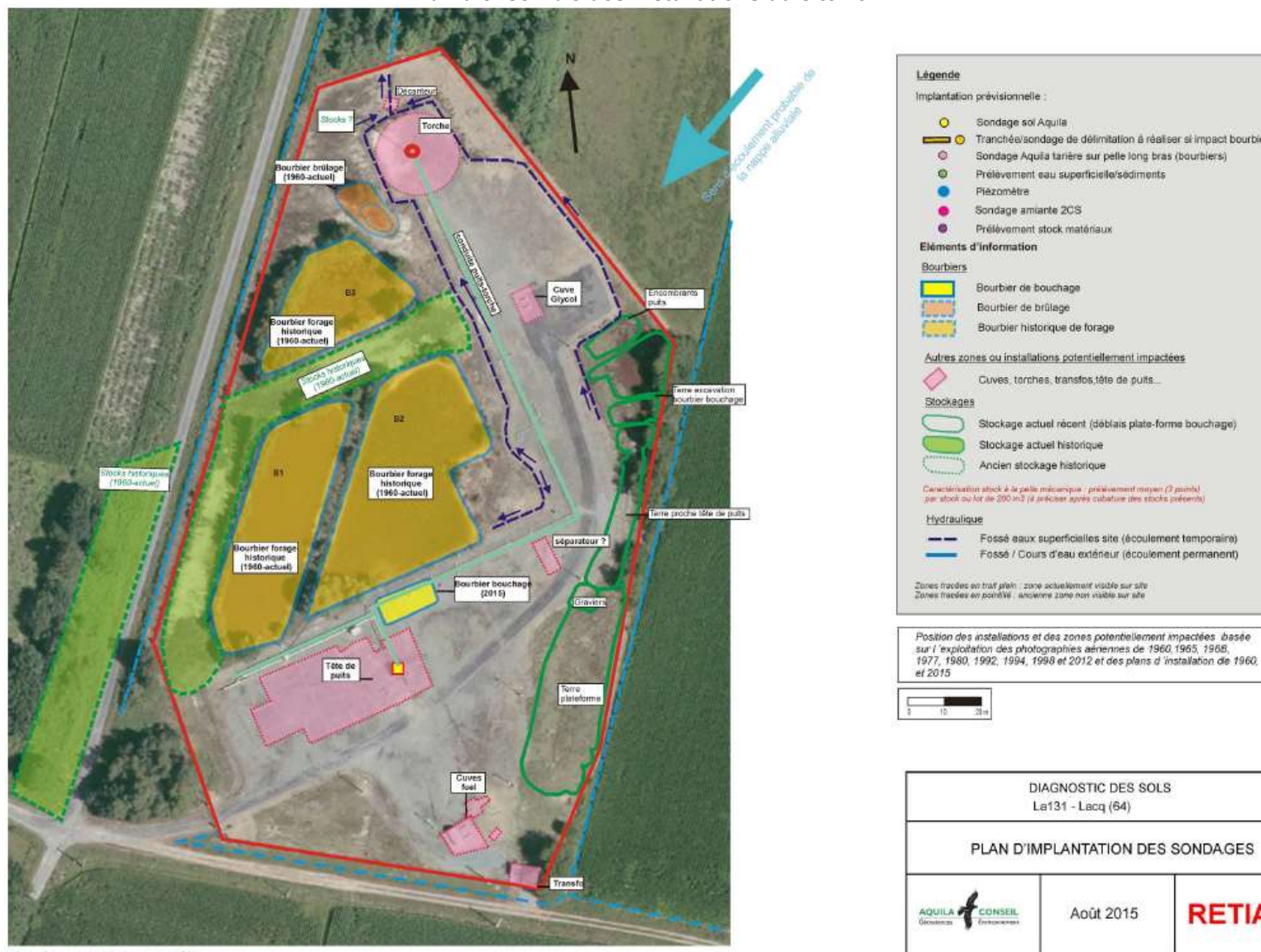
Le délai de consultation fixé par l'article 46 du décret précité est de 2 mois pour les services et 3 mois pour les municipalités.

À l'issue de cette consultation, nous serons amenés à établir un rapport accompagné d'un projet d'arrêté de 1^{er} donné acte qui conduira, après procès verbal de récolement des travaux, à l'arrêté du 2nd donné acte lequel libère l'exploitant de ses responsabilités et met fin à l'application de la police des mines.

Vu et transmis avec avis conforme
La Cheffe de Division Mines et Après-Mines,

L'ingénieure de l'industrie et des Mines

Annexe 1 Plan d'ensemble des installations du site 131



Vue aérienne de 2012, source IGN.

Annexe 2

Cartographie des zones anomaliques et sondages associés

